

Programme 2000 de travaux de voirie

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le programme de travaux pour l'année 2000 dans le domaine de la Voirie a été établi sur la base d'une enveloppe financière de 10 000 000 F.

1 - Travaux neufs confiés à l'entreprise

crédits : 90.822.2315.508.30300 de 4 500 000 F

Opérations en cours

Construction de la voie de liaison Réclus / Vesoul 1 200 000 F

Opérations liées à des Permis de Construire

Voie nouvelle entre la rue de Chaillot et la rue des Founottes
(1^{ère} tranche) 500 000 F

Aménagement du Chemin de la Baume 250 000 F

Opérations coordonnées

Aménagement de la rue Girod de Chantrans
(parking Petit Chamars) 1 000 000 F

Modification des accès de la Faculté route de Gray 300 000 F

Opérations déjà décidées en 1999

Aménagement chemin de la Chaille et du Sanatorium 750 000 F

Opérations décidées par la Commission

Réfection de chaussée de la rue des Granges et Place
du Huit Septembre 500 000 F

TOTAL 4 500 000 F

2 - Travaux d'entretien des voiries

Crédit 90.822.2315.508.35000 de 4 500 000 F

Revêtements de chaussées :

. enrobés posés à chaud 3 000 000 F

. enrobés coulés à froid 400 000 F

. enduits superficiels 200 000 F

Autres travaux dans les quartiers 400 000 F

Rue Klein, trottoirs Point du Jour, Chemin de Palente

Programme de réfection de trottoirs

Rue des Granges - Place du Huit Septembre 500 000 F

TOTAL 4 500 000 F

3 - Travaux sur les ouvrages d'art - Travaux de sécurité

Crédit 90.822.2318.508.35000 de 500 000 F

Crédit 90.822.2318.00616.35000 de 500 000 F

Entretien des Ouvrages d'art 1 000 000 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de travaux de voirie,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés ou factures à intervenir,

- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) ordre (s) de service, la (ou les) décision(s) de poursuivre ou le (ou les) avenant(s) éventuel(s) permettant l'exécution complète des travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

«M. JACQUEMIN : Un petit mot à ce sujet. Chacun d'entre nous peut constater le très mauvais état de certaines voiries notamment en centre-ville, je dirais anormalement mauvais dans le cadre d'une politique régulière d'inscription budgétaire sur ce chapitre-là. Autrement dit, j'ai l'impression que ce poste-là est insuffisamment budgété depuis de longues années, Monsieur le Maire. Il y a d'autres investissements, j'en suis bien conscient mais tout de même on ne peut pas pour l'image de la ville, dans certains quartiers, laisser les voiries se dégrader à ce point donc il faudrait revoir la copie.

M. LE MAIRE : C'est vrai, vous avez raison, on le constate également.

M. REGNIER : Cette année, on a inscrit des crédits importants pour un programme qui portera sur les revêtements en centre-ville et dans les quartiers.

M. LE MAIRE : On espère qu'on en verra les résultats.

M. REGNIER : Je le pense.

M. LE MAIRE : Non, il faut en être sûr !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Voirie- Réseaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 11 avril 2000.